



Grâce-Hollogne, le 13 décembre 2007

CAROTA Silvana
Rue Pirnay ,52
4460 Grâce-Hollogne
Tél. /Fax : 04/247.44.69
GSM : 0485/76.89.06
Email : carota.silvana@skynet.be

Société Wallonne du Logement
A l'attention du Conseil d'administration
Rue de l' Ecluse, 21
6000 CHARLEROI

**Concerne : Société de Logement de Grâce-Hollogne (S.L.G.H.) : occupation appartement
Grâce/Beaulieu**

Objet : Evolution

Mesdames, Messieurs,

Je reviens au courrier que je vous ai faxé le 5 novembre 2007 et qui a soulevé une polémique incroyable au sein du C.A.

J'ai longtemps hésité à vous prévenir des suites de ma plainte et de ma sortie auprès des médias. Cette dernière a suscité des réactions étonnantes voir violentes de la part de certains administrateurs.

C'est à nouveau le contenu d'un P.V. (C.A.28/11/07) qui me fait réagir. En effet, comme à chaque séance, nous avons commencé par l'approbation du P.V. de la séance précédente à savoir celle du 31 octobre 2007. Avant d'approuver ce P.V., j'ai demandé à ce que soient précisés les motifs qui avaient été évoqués pour refuser l'annulation de la décision prise le 26 septembre 2007. Décision par laquelle la S.L.G.H. donne en location un logement lui appartenant à l'U.S.C. de Grâce Berleur. Hors, je m'aperçois qu'il n'en est rien. Il est vrai que ma demande a provoqué une première polémique. Maurice DEMOLIN (PS) s'est adressé à moi en me disant que **je n'ai pas le droit** de remettre en question un P.V. qui reflétait bien une synthèse des décisions prises. Selon lui, à ce rythme, les P.V. finiraient par faire 30 pages. Il a poussé la chose jusqu'à demander que le C.A. décide de ce que doit ou non contenir un P.V. Il a été soutenu, dans ce sens, par Maurice MOTTARD (PS). C'est alors, que j'ai fait remarquer que j'en avais parfaitement le droit et, à ma grande surprise, j'ai été soutenue par Daniel PARENT (PS). Son intervention a clôturé ce premier débat.

Suite au courrier envoyé à la société par Mr. Alain ROSENHOER, l'occupation de cet appartement était à nouveau à l'ordre du jour. Nouvelle polémique... Maurice DEMOLIN m'a attaqué tous azimuts. Selon lui, j'ai manqué à mon devoir de réserve en indiquant à la presse le montant du loyer. J'ai manqué de déontologie et d'éthique en m'adressant à elle. Selon lui, « *quand on veut jouer avec la presse, il faut savoir la maîtriser* ». Il a finalement terminé son presque monologue en me mettant en garde : « *attention Madame CAROTA, à force de jouer avec les*

vagues vous risquez d'en subir le ressac ». Je vous laisse le soin d'interpréter. Evidemment, rien de tout ce qui précède ne figure au P.V. dans lequel certains de mes propos sont déformés. En fait, tout ce qui concerne cet appartement est une véritable farce. On y voit uniquement ce qui arrange les socialistes. Vous comprendrez, dès lors, que je ne peux l'approuver.

J'en terminerai en précisant que c'est mon 2^{ème} mandat à cette fonction et **jamais** je n'ai demandé que soit précisé ou ajouté quoi que ce soit à un P.V. **Jamais**, je n'ai remis un P.V. en cause. Tous les administrateurs qui siégeaient avec moi, en ce compris l'ancien Président, Maurice MOTTARD, peuvent en témoigner. En résumé, tant qu'on laisse faire, tout va pour le mieux et dans le meilleur des mondes. Mais ne vous avisez jamais à les contrarier sinon gare...

Permettez moi de vous poser la question suivante : dans quel état d'esprit vais-je pouvoir affronter tout ce beau petit monde au C.A. du 19 décembre prochain ?

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

CAROTA Silvana
Administratrice